

Criteres auto évaluation infiltration

1. Est ce que tous les traitements pouvant poser un problème pour une infiltration sont notés dans le dossier du patient (c.à.d. APP, AC, CTC forte dose, immunosuppresseurs)?
2. Est-ce que les antécédents cardiovasculaires sont notés dans le dossier du patient ?
3. Si le patient est sous antiagrégant plaquettaire (AAP), l'indication de ce traitement est-elle notée ?
4. Si le geste nécessite une interruption du traitement par AAP, est-ce que le nom du médecin responsable de cette prescription est noté dans le dossier ?
5. Est-ce que l'information a été donnée au patient concernant le risque associé à l'AAP et à son arrêt éventuel?